

ARRIVÉE LE
06 SEP. 2019
MAIRIE D'EUZET

CABINET
Direction des sécurités
Service Interministériel de
Défense et de Protection civile
Réf. : CAB/SIDPC/CP
Affaire suivie par Christophe PERRIN
☎ : 04.66.36.40.50
fax : 04.66.29.68.20
courriel : christophe.perrin@gard.gouv.fr

Le Préfet

à

Mesdames et messieurs les maires du
département
en communication aux sous-préfets
d'arrondissement

Nîmes, le 6 septembre 2019

Objet : risque feu de forêt – maintien des consignes concernant les restrictions d'activité dans les massifs forestiers

Comme vous le savez, la situation de sécheresse que nous connaissons est exceptionnelle.

Les services de Météo France ne prévoient aucune pluie significative durant toute la semaine prochaine et le mistral continuera d'être régulièrement présent accentuant encore cette situation de dessèchement des végétaux.

Dans ces conditions, les consignes données cette semaine restent d'actualité. Pour mémoire, il s'agit de :

- Ne plus circuler, même à pied, sur les **routes, pistes et voies non revêtues** dans les massifs de forêts, garrigues et landes notamment ceux de la vallée du Rhône, de la petite Camargue et des Costières ;
- Ne pas utiliser d'engins mécaniques équipés de girobroyeurs, de débroussailleuses ou tronçonneuses, ainsi que d'appareils nécessaires aux travaux sur métaux pour la découpe, la soudure ou l'abrasion, particulièrement au sud d'une ligne de Barjac à St Hippolyte du Fort ;
- Ne pas bivouaquer en dehors des lieux autorisés et sécurisés ;
- Respecter strictement l'interdiction d'emploi du feu (barbecue, cigarette...) dans tous les massifs boisés, garrigues et landes, et jusqu'à 200 mètres de ceux-ci.

Sur le premier point, je vous demande d'être particulièrement vigilant sur les manifestations sportives (course à pied, en vélo...) qui pourraient avoir été programmées au sein des massifs forestiers afin de demander aux organisateurs de les annuler et de les reporter. J'ai été conduit à demander pour ce week-end à un organisateur de modifier son tracé afin d'éviter le passage dans les massifs forestiers comme il l'avait initialement prévu.

Je vous invite à solliciter en cas de doute l'analyse du SDIS (m.cherbetian@sdis30.fr ou j.tallaron@sdis30.fr).

Je vous remercie par avance pour votre concours afin d'assurer la sécurité de nos concitoyens face à cette situation exceptionnelle.


Didier LAUGA

Copie à : DDTM30, SDIS 30, Gendarmerie, Police Nationale